		PAGES.
14.	Acte pour amender de nouveau l'acte municipal refondu du Bas Canada,	39
15.	Acte relatif aux exhibitions publiques dans le Bas Canada,	40
16.	Acte amendant le chapitre vingt des Statuts Refondus pour le Bas Canada, intitulé: Acte concernant les registres des mariages, baptêmes et sépultures,	41
17.	Acte pourvoyant à la régularisation et au dépôt de certains registres de mariages, baptêmes et sépultures,	42
18.	Acte relatif à la cour de pourvoi pour erreur et d'appel dans le Haut Canada,	44
19.	Acte pour abroger l'acte vingt-trois Victoria, chapitre cinquante, et pour amender l'Acte concernant les institutions municipales du Haut Canada, en tant qu'il se rapporte aux cours de Recorders.	45
20.	Acte pour amender la loi concernant la prescription des actions dans le Haut Canada,	46
21.	Acte relatif aux hypothèques dans le Haut Canada,	47
	Acte pour amender le chapitre cent cinq des Statuts Resondus pour le Haut Canada, intitulé: Acte concernant les petits délits contre la propriété dans le Haut Canada,	48
23.	Acte pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du Haut Canada, en ce qui concerne l'émission de licences de boutique et d'auberge dans les cités,	
24.	Acte pour expliquer l'acte pour pourvoir à la séparation de la cité de Toronto d'avec les comtés unis d'York et Peel, pour certaines fins judiciaires,	51
<b>2</b> 5.	Acte pour faire retomber sur la corporation de la cité de Toronto le paiement des frais de garde, soutien et entretien de certains prisonniers dans la prison commune des comtés unis d'York et Peel,	52
<b>26</b> .	Acte pour amender l'acte pour l'administration du havre de Toronto,	53
27.	Acte pour abroger deux actes y mentionnés relativement à la séparation du comté de Peel du comté d'York, et pour d'autres fins,	54
<b>2</b> 8.	Acte pour séparer les townships de Biddulph et McGillivray du comté de Huron, et pour les annexer à la division est du comté de Middlesex,	
29.	Acte pour rendre applicable aux comtés de Wentworth et Lin- coln l'acte concernant la protection accordée aux propriétaires de terrains sur la rive du lac Ontario, dans les comtés d'York, Peel et Halton,	57
30.	Acte pour permettre aux contribuables du comté de Lincoln de faire choix d'une localité plus convenable comine chef-	57
	lieu,	U